

Mythologie, Paris, 1627 - X [143] : De Mome [et conclusion]

Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur) ; Baudoin, Jean (éditeur)

Voir la transcription de cet item

Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre X

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Francfort, 1581 - X \[143\] : De Momo \[et conclusion\]](#)

Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre X

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Venise, 1567 - X \[137\] : De Momo \[et conclusion\]](#)

Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre X

Ce document est une révision de :

[Mythologie, Lyon, 1612 - X \[143\] : De Mome \[et conclusion\]](#)

Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre IX

[Mythologie, Paris, 1627 - IX, 21 : De Momus](#) a pour résumé ce document

Informations sur la notice

Auteurs de la noticeÉquipe Mythologia

Mentions légales

- Fiche : Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : BnF, Gallica

Citer cette page

Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur) ; Baudoin, Jean (éditeur),
*Mythologie*Paris, 1627 - X [143] : De Mome [et conclusion], 1627

Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Mythologia/items/show/1453>

Copier

Présentation du document

PublicationParis, Pierre Chevalier et Samuel Thiboust, 1627
ExemplaireParis (France), BnF, NUMM-117380 - J-1943 (1-2)
Formatin-fol
Langue(s)Français
Paginationp. 1094-1095

Des dieux, des monstres et des humains

Entités mythologiques, historiques et religieuses[Momus](#)
Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 12/12/2018 Dernière
modification le 25/11/2024

De Mome.

Finalement ils ont enseigné qu'il ne faut point s'affliger si quelque enuieux & mal-veillant vient à blâmer ce que nous aurons fait avec humanité, prudence, piété & selon le droict, comme ainsi soit que Dieu mesme ne peut si bien agreer aux hommes, que beaucoup de profanes ne trouuent à redire en ses œuvres, puis que ce Mome fait mestier & profession de les controoller. Nous ne deuons point nous soucier en quelle reputation les fols & les enuieux nous tiennent, pourueu que nous ayons ce tesmoignage en nos consciences, d'auoir bien veu, & mieux faict que peut-estre ne scauroient faire ceux qui trouuent tant à mordre es actions & labeurs d'autrui.

Or si les bien-veillans & de bonne volonté peuuent recueillir quelque plaisir & proffit de ces miens traualx, ils en doiuent premierement rendre grace à nostre souuerain Seigneur & Sauueur Iesus-Christ, de qui procedent tous bons conueils & loüables entreprises, à l'aide & suscitation duquel i'ay, comme ie croy, descouuert presque toutes les tromperies & les mysteres abusifs de l'antique Religion. Puis après en scauoir bon gré à quelques Seigneurs & Dames illustres de ce Royaume, qui pour le desir que de long-temps ils auoient de lire ces doctes & plaisans discours en langue intelligible à nostre nation, & pour l'autorité qu'ils ont sur moy, qui me sert de commandement, m'ont induit à les communiquer en faueur de tous ceux qui voudront estre si courtois que les favoriser d'un œil benin & gracieux. Je confesse librement que si l'autorité de telles personnes ne m'eust sollicité, ie n'eusse iamais faict naistre en lumiere cette mienne traduction, tant pour eüiter les calomnies des malueillans, que pour y adiouter aussi quelque chose, car qui m'empesche de le pouoir amender tous les iours? Mais i'ay faict conscience de refuser l'accomplissement de leur desir & volonté. Je recois doncques un singulier contentement d'auoir mis fin à si bel œuvre, pour la commodité de ceux qui desirent connoistre les industrieuses inuentions des Anciens concernans la probité, esquelles ils trouueront beaucoup d'institutions non du tout esloignées de la sainteté & integrité de la Religion Chrestienne. Car il est aisé de iuger par le contenu des Fables en general, que les Anciens Grecs ont enuelpé sous elles les saintes loix diuinement donnees aux saints Peres deuant la venue du Messie. Et qui oseroit constamment nier que les loix donnees aux Hebreux sous l'ancien Testament, n'ayent esté transportées en Egypte, & d'Egypte en Grece; veu que principalement les Grecs enseignoient iadis sous des Fables la Theologie & Philosophie qu'ils auoient appris des Egyptiens? Car bien que par la malice des

melchans, ou des diables, ou des ignorans de la verité, la chose ait esté profanee & conuertie au domnage des nations qui ont adoré ce qu'elles ne connoissoient pas, si est-ce que les sages Anciens donnerent iadis telles traditions aux hommes de leur temps, pour les induire, & par mesme moyen toute leur posterité, à sainteté de vie, seruice & crainte de Dieu, à probité, foy, iustice, & innocence.

Voila ce que nous auons peu, selon la capacité de nostre entendement recueillir de nos estudes et labours continuels, & que les Anciens Philosophes & Poëtes ont enseigné par plusieurs inuentions & discours Fabuleux.



F I N.

